

ISKANDER MARINE SARL
CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1

Les conditions générales de ventes décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société ISKANDER MARINE et de ses clients dans la Cadre de la vente ou de la location de containers. Toute prestation accomplie par Iskander Marine implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur Aux présentes conditions générales de vente.

Article 2

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur le jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport applicables à l'Article 8 : Livraison

Jour de la commande.

Dans le cas de vente en exonération de TVA, l'acheteur s'engage à fournir au vendeur dans la 3 mois de la livraison la justification De l'exonération de TVA.

Iskander Marine s'accorde le droit de modifier ses tarifs sans préavis. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande

Article 3

L'acheteur assume l'entière responsabilité D'une imprécision dans sa commande et s'engage à supporter les surcoûts qui Pourraient en découler.

Article 4 : Escompte. Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé

Article 5 : Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiels Des marchandises livrées au jour de la réception,

l'acheteur doit verser à la société Iskander Marine SARL une pénalité de retard égale à une fois et demi le taux de l'intérêt légal. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises.

Cette pénalité est calculée sur le montant hors taxes de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

Article 6 Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause « Retard de paiement », l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes Restant dû, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société Iskander Marine SARL .

Article 7 Clause de réserve de propriété

La société Iskander Marine conserve-la propriété des biens vendus jusqu'au Paiement intégral du prix, en principal et en accessoires.

A ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire,

la société Iskander Marine se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendue et resté impayées.

La livraison est effectuée
Soit par la remise directe de la marchandise à l'acheteur
Soit par la mise à disposition sur dépôt de la marchandise
Soit au lieu indiqué par l'acheteur
Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement

de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garantie.

Par voie de conséquence, tout retard dans la livraison des containers ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à ; L'allocation de dommages et intérêts

L'annulation de la commande

Le risque du transport est supporté en totalité par l'acheteur

Article 9 : Etat des containers

Les containers sont vendus en l'état pour les containers d'occasion. L'acheteur est informé de l'état et accepte sans réserve, aucune réclamation sera recevable après accorde d'acceptation

Article 10 : Force Majeure

La responsabilité de la société Iskander Marine ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure A ce titre la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code Civil.

Article 11 :

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumise au droit français.

A défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Arras (Pas de Calais)

En France.

Article 12 : Annulation de commande demandé pour l'acheteur

Toute commande est irrévocable, sauf dérogation spéciale et écrite de la société Iskander Marine Toute demandé d'annulation entraîne la perte de l'acompte versé. Iskander Marine se réserve le droit de garder , l'acompte , comme dédommagement.